

CAHIER DES CHARGES DU LABEL

« L'orientation en Nouvelle-Aquitaine : Tiers de Confiance »

Préambule

La loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » traduit la volonté du gouvernement d'engager une transformation profonde de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'orientation ». Elle a ainsi confié à la région une nouvelle responsabilité en matière d'information sur les métiers et les formations. Elle stipule que « la Région organise des actions d'information sur les métiers et les formations ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes en direction des élèves des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires ».

Dès 2019, la Région a créé une direction de l'orientation et souhaité, au-delà de l'exercice de ses compétences de plein droit, conduire une politique volontariste visant à structurer et à mettre en valeur le service de l'orientation dans les territoires. La finalité est de diffuser et promouvoir la culture des métiers et l'information sur l'offre de formations afin de permettre une orientation choisie en connaissance de cause, pour une insertion sociale et professionnelle réussie et durable. Ainsi, l'objectif est de déployer une politique régionale cohérente, lisible et de renforcer les interventions et les partenariats de la Région pour mettre en œuvre des actions concrètes pour les usagers en proximité sur l'ensemble du territoire

Cette politique volontariste repose sur deux piliers : les actions en direction des usagers et la mise en œuvre d'une stratégie structurante mobilisant les partenaires de l'orientation.

L'information en direction des usagers se traduit par la mise en œuvre de salons et forums des métiers, la conception et le déploiement d'outils dont le réseau des ambassadeurs métiers. La volonté de structurer et d'animer le réseau des partenaires de l'orientation sur les territoires se traduit par l'organisation de conférences territoriales, le soutien aux campus Talents et Territoires en Nouvelle-Aquitaine et le lancement d'appels à projets.

Depuis 2020, la Région a lancé 4 appels à projets annuels pour agir au plus près des publics en soutenant des partenaires de l'accompagnement à l'orientation. La Région a ainsi soutenu plus de 60 projets. L'analyse des bilans de ces actions déployées sur le territoire a permis d'en évaluer l'efficacité, d'identifier les bonnes pratiques et d'affiner la stratégie en termes de publics cibles, de compétences à développer, d'actions à déployer et de moyens à mettre en œuvre.

A ce titre, la Région a fait le choix d'intervenir dès le collège auprès des jeunes, des familles et des équipes pédagogiques en étroite collaboration avec les Autorités académiques dans un souci constant de cohérence et de complémentarité. Cette collaboration se traduit par exemple par la volonté partagée d'accompagner la mise en œuvre du programme Avenir(s) de l'Onisep dans le cadre des Comités Opérationnels Stratégiques.

L'objectif commun à l'ensemble des partenaires est de permettre à tous les jeunes néo-aquitains de disposer d'une information de qualité sur les métiers et les formations, en utilisant les médias adaptés aux attentes des jeunes, en mutualisant les outils existants et en veillant à dispenser l'information au plus près du lieu de vie des bénéficiaires, notamment au sein des établissements scolaires.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, la Région souhaite fédérer et animer un réseau de partenaires appelé Tiers de Confiance, qui maillent le territoire, contribuent par leurs projets aux actions d'information sur les métiers et les formations auprès des jeunes et offrent des garanties quant à la qualité de leurs interventions.

1- Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges précise les conditions d'éligibilité, d'attribution et d'application du label « Orientation en Nouvelle-Aquitaine : Tiers de Confiance ».

2- Enjeux de la labellisation

La constitution du réseau de Tiers de Confiance permet de proposer aux jeunes et aux établissements scolaires qui les accueillent une offre de service lisible, sur la découverte des métiers et des formations, dispensée par des partenaires labellisés offrant des garanties quant à la qualité de leurs interventions.

La constitution du réseau de Tiers de Confiance s'inscrit aussi dans la politique de

structuration des acteurs de l'orientation et ceci sur plusieurs plans. Il est le fruit d'un travail de co-construction avec les Autorités académiques. Il est complémentaire des services offerts sur le territoire par les Espaces Régionaux d'Information de Proximité, Tiers de Confiance de fait et par Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine Agence régionale de l'orientation, la formation et l'emploi. Il permet de mutualiser les outils mis à disposition par la Région et ses partenaires Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine et l'Onisep. La mise en réseau de structures labellisées Tiers de Confiance permet enfin de structurer, piloter et animer un ensemble de partenaires labellisés, d'optimiser et d'animer la complémentarité de leurs actions en prenant en considération leurs capacités respectives à mailler le territoire.

La constitution du réseau de Tiers de Confiance répond ainsi au double enjeu de massification et de maillage territorial.

La création du réseau de Tiers de Confiance vise à :

- Diffuser l'information au plus grand nombre dans une optique de massification ;
- Garantir une couverture territoriale optimale sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine et notamment dans les territoires ruraux ;
- Proposer aux structures accueillant les jeunes une offre de services lisible ;
- Offrir des garanties quant à la qualité des ressources et interventions ;
- Structurer, animer et soutenir un réseau de partenaires labellisés complémentaires en termes de compétences et de maillage géographique aux organismes régionaux portant des services publics sur le champ de l'orientation ;
- Favoriser la mutualisation d'outils existants ;
- Développer des synergies entre acteurs de l'orientation.

3- Objectifs

Cette labellisation a pour objectif la construction d'un réseau de Tiers de Confiance qui puissent dispenser une offre de services pour permettre aux jeunes, du collège à l'université de découvrir les métiers et les formations en acquérant les compétences à s'orienter telles que définies par le référentiel du programme Avenir(s).

La Région Nouvelle-Aquitaine via le présent cahier des charges spécifie les compétences attendues.

Les actions développées par les Tiers de Confiance devront permettre aux jeunes d'acquérir trois compétences principales à s'orienter, à savoir :

1. Explorer et se repérer dans les métiers, les domaines professionnels et le monde du travail ;
2. Explorer et se repérer dans les diplômes et les formations ;
3. Découvrir les opportunités offertes par leur territoire en termes d'information, de ressources, d'outils et d'activités économiques.

Les structures candidates à la labellisation pourront se positionner sur un, deux ou trois des axes définis ci-après.

Axe 1 : Explorer et se repérer dans les métiers, les domaines professionnels et le monde du travail

- 1.1 Découvrir le monde des entreprises et des organisations ;
- 1.2 Découvrir la diversité des secteurs professionnels ;
- 1.3 Découvrir la diversité des métiers (nature des activités, salaire, évolution professionnelle, travail en équipe, déplacements...).

Axe 2 : Explorer et se repérer dans les diplômes et les formations

- 2.1 Découvrir la diversité des parcours de formation, des certifications et/ou des diplômes ;
- 2.2 Identifier les principales voies de formation (professionnelles, générales et technologiques) de la seconde aux études supérieures ;
- 2.3 Découvrir la diversité des établissements et organismes de formation ;
- 2.4 Distinguer formation initiale scolaire et en alternance ;
- 2.5 Découvrir les possibilités de passerelles et ouvrir le champ des possibles.

Axe 3 : Découvrir les opportunités offertes par leur territoire en termes d'information, de ressources, d'outils et d'activités économiques.

3.1 Découvrir les opportunités offertes par le territoire en termes d'activités économiques ;

3.2 Connaître, discerner et consulter les personnes et lieux ressources qui peuvent aider dans l'orientation ;

3.3 Découvrir et prendre en main un nombre d'outils limité adaptés à l'âge et au parcours en privilégiant les outils développés par les partenaires que sont l'Onisep, Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine et les outils de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Au-delà de ces trois axes, la compétence transverse « interroger et déconstruire les représentations liées aux métiers et aux formations » est attendue. Les actions d'information devront en effet contribuer à déconstruire les préjugés et les stéréotypes quant aux métiers genrés et l'autocensure liée à la poursuite d'études.

4- Publics et attendus

Publics

Jeunes et si possible leurs parents pour les scolaires. Une attention particulière devra être apportée aux publics à besoins particuliers.

Attendus

Au regard des bonnes pratiques identifiées lors des projets soutenus dans le cadre des appels à projets précédents, il est attendu que les actions déployées par les Tiers de Confiance

- Soient dispensées au plus près du lieu de vie des bénéficiaires, notamment au sein de leur établissement scolaire ;
- Soient coconstruites en partenariat avec les établissements scolaires et la mise en œuvre du parcours Avenir ;
- Soient complémentaires de l'existant sur le territoire, notamment des actions proposées par les Centres d'Information et d'Orientation, les Comités Locaux Ecole-Entreprises, Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine et les Espaces Régionaux d'Information de Proximité ;

- Soient adaptées aux jeunes en fonction de leur âge, de leur situation et de leur niveau de scolarisation ;
- S'appuient sur des méthodes pédagogiques adaptées aux publics visés :
 - Une pédagogie active ;
 - Des actions collectives favorisant la dynamique de groupe ;
 - Des pratiques de mises en situations immersives, de rencontres et d'échanges (pairs à pairs, rencontre de professionnels, rôles modèles...) ;
 - Une modalité tout ou partie en présentiel.

5- Structures éligibles

La demande de labellisation est une démarche volontaire. Il peut s'agir d'une structure ayant un rayonnement régional ou infrarégional (bassin d'emploi a minima). Les structures candidates à la labellisation peuvent présenter des formes juridiques différentes : associations, GIP, service d'une collectivité territoriale. Elles devront être localisées en région Nouvelle-Aquitaine.

Les acteurs du service public (Centres d'Information et d'Orientation, structures de l'Information Jeunesse ...), les membres du Service Public Régional de l'Orientation (opérateurs du Conseil en Evolution Professionnelle, chambres consulaires...), les partenaires sociaux, branches professionnelles et fédérations dont l'objet est la promotion de filières, de métiers ou de secteurs professionnels ne sont pas concernés par cette démarche de labellisation.

6- Procédure d'obtention et durée du label

Pour candidater à l'octroi du label, les structures devront déposer une demande et préciser :

- Leur(s) territoire(s) d'intervention (bassin d'emploi dont la liste est jointe en annexe) ;
- Leur(s) périmètre(s) d'intervention en termes de compétences (la labellisation pourra concerner 1, 2 ou 3 des axes décrits ci-dessus).

Cette demande de labellisation sera composée des éléments suivants :

- Le dossier de candidature téléchargeable sur le site de la Région,
- Une auto-évaluation du niveau d'engagement et de respect de chacun des critères présentés dans le présent cahier des charges, ou des démarches mises en œuvre pour les atteindre,
- Toute pièce jugée utile pour présenter les actions existantes ou projetées.

La demande sera étudiée et instruite par la Direction de l'Orientation et des experts. Un audit pourra ensuite être réalisé par les services de la Région, les Autorités académiques et des professionnels reconnus pour leur expertise.

La labellisation fera l'objet d'une validation par la Commission Permanente.

La labellisation prendra effet au 1^{er} septembre 2024 et sera délivrée pour une durée de 2 ans renouvelable.

En fin de première année et lors du renouvellement éventuel, un bilan sera réalisé pour évaluer et contrôler le respect du label. L'objectif est de mesurer l'engagement dans la démarche, d'évaluer la progression et les réponses apportées aux attendus. L'évaluation se basera sur les moyens mis en œuvre, l'atteinte des objectifs fixés dans la candidature, les bilans quantitatifs et qualitatifs des actions réalisées, la mesure de la satisfaction des bénéficiaires et des établissements et structures accueillant les publics. L'objet de cet audit sera aussi de déterminer les axes d'amélioration pour la période suivante et les évolutions nécessaires au regard des changements susceptibles d'être induits par de nouvelles réformes. Ces dernières pourront donner lieu à des ajustements du cahier des charges. Dans le cas de changements majeurs impactant l'écosystème de l'orientation et les missions régionales, la procédure de labellisation pourrait être suspendue.

7- Engagements et modalités d'accompagnement associés à la délivrance du label

Au moment de la délivrance du label et tout au long de sa période de mise en œuvre, les structures labellisées et la Région Nouvelle-Aquitaine s'engagent mutuellement dans une collaboration qui se traduit par des engagements réciproques :

Les partenaires labellisés s'engagent à :

- Déployer les moyens et actions nécessaires pour atteindre les objectifs du présent cahier des charges ;
- S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue ;
- Partager avec la Région les projets qui sont de nature à développer l'information sur les métiers et les parcours de formation ;
- Coconstruire avec la Région et les Autorités académique la programmation des interventions à venir pour l'année scolaire en termes de contenus, de territoires cibles et de calendrier prévisionnel ;
- Utiliser la charte de communication régionale et notamment le logo du label régional créé par la Région ;
- Transmettre à la Région des données quantitatives et qualitatives sur les actions déployées, dans le cadre d'une démarche d'évaluation proposée par la Région et la Autorités académiques,
- Diffuser les enquêtes développées par la Région auprès des publics concernés afin d'évaluer la satisfaction des bénéficiaires et des établissements,
- Mettre en œuvre les moyens pour s'adapter aux demandes des établissements ou des Autorités académiques.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à :

- Accompagner les partenaires via un appui opérationnel grâce aux ressources déployées sur les territoires (outils, Ambassadeurs métiers...) ;
- Permettre aux partenaires d'accéder aux dispositifs de financement déployés par la direction de l'Orientation ;
- Valoriser les actions mises en œuvre par le réseau ;
- Proposer aux partenaires un programme de professionnalisation ;
- Proposer des animations sous forme d'échanges de pratiques afin de favoriser une synergie entre partenaires ;
- Faciliter l'accès aux établissements en partenariat avec les Autorités académiques ;
- Relayer, le cas échéant, l'information quant à l'existence des observatoires et publications portés par la Datar et Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine ;
- Fournir le cadre et les outils d'évaluation aux partenaires, notamment un questionnaire d'évaluation.

8- Critères d'attribution du label

Pour répondre à l'ambition que porte la Région à travers le label et bénéficier de la reconnaissance de celui-ci, la structure candidate à l'obtention doit démontrer ses motivations et capacités suivantes :

Principe	Attendus
Partage des objectifs	La structure partage les objectifs de la Région quant à la stratégie d'information sur les métiers et les formations et s'engage à dispenser une information neutre et gratuite.
Qualité de l'information	La structure diffuse une information objective sur les métiers, et/ou les parcours de formations et/ou les opportunités du territoire et s'appuie sur des sources sûres et actualisées.
Expérience acquise ou projet envisagé	La structure dispose d'une expérience de réalisation d'actions en direction des publics jeunes permettant d'atteindre la ou les compétences projetées.
Ressources humaines	La structure dispose de ressources humaines qualifiées pour dispenser des modules d'informations adaptés en terme pédagogique aux besoins des publics ciblés.
	La structure dispose d'un programme de formation à destination de ses ressources humaines (professionnalisation) ou prouve qu'elle mobilise le plan régional de professionnalisation confié à Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine.
	La structure dispose d'un réseau d'intervenants pour animer ses actions.
Ressources matérielles	La structure dispose de moyens matériels nécessaires et suffisants et d'outils adaptés pour dispenser une offre de service de qualité.
Partenariat	La structure dispose d'un réseau actif de partenaires acteurs de l'orientation.
	Dans les projets réalisés ou projetés, la structure prend en compte l'existant sur le territoire.

Qualité Evaluation	La structure dispose d'une démarche d'évaluation des actions déployées.
	La structure met en œuvre une démarche d'amélioration continue.
Agilité	La structure a la capacité d'ajuster et de faire évoluer ses actions pour s'adapter aux évolutions à venir et aux attentes de la Région et des Autorités académiques.

- Annexe 1 : Carte des bassins d'emploi

Les Bassins d'emploi - Région Nouvelle-Aquitaine

